



Quand on essaie d'expliquer le fonctionnement des CE à la SNCF, c'est souvent compliqué : leur nombre, leur organisation, les budgets versés par l'entreprise, les accords entre CE nationaux et régionaux, etc.

Ça passionne peu, il faut l'admettre... La question qui revient, c'est plutôt : *Pourquoi moi, agent d'une direction nationale basé en région, je ne peux pas mettre mes enfants au centre de loisirs du CE régional où je travaille ?*

Ou encore : *Pourquoi au CE X, ils ont les Chèques Vacances alors que nous, au CE Y, on n'en a pas ?*

Ou enfin : *Pourquoi il n'y a pas un seul CE SNCF qui gèrerait TOUS les agents SNCF ?*

Nous allons répondre à tout...

La **dernière question**, c'est la plus facile. D'abord, il y en a un, c'est le CCGPF (ex-CCE) qui gère par exemple les colonies de vacances. Ensuite, c'est comme ça parce que c'est comme ça. À la SNCF, depuis des décennies, la loi dit que chaque Direction et chaque Région dispose de son propre CE qui gère, entre autres, les Activités Sociales des agents de cette direction ou de cette région. Point.

Ce serait mieux s'il n'y avait qu'un seul CE pour toutes les activités sociales ? Peut-être. Pour changer ça, il faudrait changer la loi. Ça n'est pas prévu pour l'instant.

La **2^e question** sur les *Chèques Vacances*, c'est aussi simple. C'est une question de **Politique** et de **Budget**.

D'abord le **Budget** : la SNCF verse chaque année à chaque CE (Région ou Direction, vous suivez ?) une somme d'argent au *pro rata* du nombre d'agents appartenant à cette Direction ou Région : 1,721% de la masse salariale. Ce taux est lui aussi écrit dans la Loi et représente 100 millions d'euros par an pour tous les CE SNCF, soit environ 600 € par an et par agent.

Chaque CE doit donc, avec la somme qui lui est attribuée, payer son personnel permanent (qui vous accueille aux permanences, par exemple) ses frais de fonctionnement, sa contribution à la *restauration* des agents (**pour faire court : un gouffre financier**) et, avec ce qui reste, s'il en reste, financer des *Activités Sociales*.

Certains CE ont beaucoup d'agents (donc de dotation) et peu de frais de fonctionnement, ils ont donc la possibilité de faire **beaucoup d'activités sociales**. Pour d'autres CE, c'est le contraire.

Si vous avez de la chance, votre CE est riche. Sinon, vous pouvez demander une mutation.

Politique¹ ensuite, parce que l'organisation syndicale majoritaire au CE (suite aux résultats des élections professionnelles) décide si oui ou non, le CE qu'elle gère proposera, ou pas, les *Chèques Vacances*. C'est aussi simple que ça et c'est vrai pour toutes les Activités Sociales : Chèques Sport, chèques cinéma, arbres de Noël, sorties, voyages, etc.

Pour faire simple, la CGT qui gère la majorité des CE régionaux ne veut pas des Chèques Vacances. C'est un choix *politique*, c'est son choix. Pourquoi par contre les demande-t-elle dans d'autres entreprises ? Mystère. Pourquoi siège-t-elle à l'ANCV, organisme qui gère nationalement les Chèques Vacances ? Mystère également.

Il se trouve que depuis quelques années, la CGT perd des voix à chaque élection à la SNCF². Du coup, elle perd aussi des CE. Ceux des Directions Nationales notamment.

Dans ces CE, les Organisations Syndicales majoritaires et qui gèrent désormais le CE peuvent choisir de mettre en place les *Chèques Vacances* (s'il reste des sous). C'est le cas de *l'UNSA*.

La **1^e question** enfin, c'est la plus *simple* et la plus *compliquée*.

¹ Et oui, il faut un peu parler de *Syndicats* pour comprendre les CE, c'est agaçant mais c'est on n'y peut rien. Ou alors on accepte de ne rien comprendre.

² Pas qu'à la SNCF d'ailleurs, à peu près partout. Ça n'est pas très gentil de le souligner mais c'est vrai

La plus *simple* d'abord, parce que lorsque la CGT gérait tous les CE, peu lui importait d'où venaient les enfants que les agents lui confiaient, au Centre de la Bachasse par exemple. Les CE nationaux et régionaux, tous CGT, s'arrangeaient entre eux. Et puis la comptabilité n'était pas aussi rigoureuse qu'aujourd'hui.

Depuis que plusieurs CE (nationaux notamment) sont passés dans d'autres mains, le CE régional (CGT) qui les accueille découvre soudain que les enfants « nationaux » coûtent très cher et demande au CE national (non CGT) auquel appartient l'agent de financer la prise en charge de ses enfants.

Pas de problème ! répondent les CE nationaux. Mais ils tombent à la renverse en recevant la facture du CE régional. Au centre de loisirs de la Bachasse à Lyon, c'est 5,40 euros par jour pour un enfant « régional » et 39,50 euros par jour pour un enfant « national ». Manifestement, les enfants nationaux mangent énormément et cassent beaucoup plus de matériel que les locaux.

La vérité, c'est que les CE nationaux sont disposés à **cofinancer les activités locales** de leurs agents basés en région. Mais pas à se faire plumer : la prise en charge des vingt-cinq parents « nationaux » qui en 2015 ont confié leurs enfants au centre lyonnais de la Bachasse a été facturée *trente mille euros* par le CE régional. Soit 1200 € par agent pour quelques jours sur une seule activité. On est loin des 600 € destinés à financer TOUTES les Activités Sociales de l'année.

Et pour les autres agents du CE national, on finance quoi ?

La question la plus *compliquée* ensuite, parce que cet exemple du centre de loisirs lyonnais est emblématique des enjeux majeurs (et, avouons-le, financiers) qui se trament en ce moment.

Vous avez sans doute entendu parler d'un *Accord de Mutualisation des Activités Sociales* signé fin 2015. Son principe est simple : les CE nationaux s'engagent à contribuer au financement des Activités Sociales de leurs agents basés en régions. Pour cela, des commissions de coordination doivent être mises en place dans les CE régionaux pour prendre en compte les agents « nationaux » basés en région. Vous suivez toujours ?

Au-delà du fait que ces commissions seront pilotées par le CE régional³, il y a un autre problème : la CGT, forte de sa majorité écrasante en CE régionaux, entend bien faire rendre gorge aux CE nationaux qu'elle a perdus et récupérer, sinon les voix des agents, au moins leur dotation financière.

Pour ça, elle tente d'imposer au pas de charge une rétrocession des budgets des CE nationaux (non CGT) vers les CE régionaux (CGT) au *pro rata* du nombre d'agents « nationaux » basés en régions.

Sauf que les CE nationaux ne sont pas plus bêtes que les autres :

- *Qui nous dit que la CGT utilisera cet argent pour proposer des Activités Sociales à nos agents en Région ?*
Rien. Des exemples récents démontrent plutôt le contraire

- *Qui nous dit que nos agents en région utilisent effectivement des Activités Sociales locales ?*
Rien. À l'échelle nationale, énormément d'agents n'utilisent JAMAIS les Activités Sociales⁴.

- *Qui nous dit enfin que les éventuelles factures émises par les CE régionaux correspondront à la réalité des coûts engendrés par nos agents « nationaux » ?*

Rien. En reproduisant à l'échelle nationale le hold-up de la Bachasse, les budgets des CE nationaux seraient épuisés en quelques semaines.

En acceptant ce marché de dupes, les CE nationaux prendraient le risque de :

- rétrocéder la majeure partie de leur budget à des CE régionaux (CGT) qui ne s'occuperont pas des agents « nationaux »

- priver leurs agents « nationaux » non basés en régions de toute Activité Sociale, les caisses étant vides

Les CE nationaux refusent ce racket organisé et proposent de financer, AU JUSTE COUT ET SUR FACTURE, les activités sociales de leurs agents basés en région.

Bien entendu, la CGT s'y oppose et fait tout ce qu'elle peut pour empêcher les CE nationaux de fonctionner normalement.

Maintenant vous comprenez pourquoi.

³ Donc CGT dans 99% des cas, pourquoi satisferait-il des agents nationaux qui en plus n'ont pas voté pour eux ?

⁴ En même temps, quand on voit ce que proposent les CE régionaux CGT, on comprend pourquoi...